



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 5.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 25 Pour : 25 Contre : 0

Date de la convocation : 9 janvier 2017

L'an deux mille dix sept et le dix sept janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. BOISSET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. DUBLIN à M. VICENS. Mme LABORDE à M. MANERO. M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme VIGNE DREUILHE à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. DUBLIN. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. LABORDE. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017

Exposé :

Certains travaux prévus au budget primitif 2017 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- travaux de rénovation de la toiture de l'église
- travaux de rénovation de classes à l'école Matisse.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le dossier de réalisation des opérations suivantes :

- travaux de rénovation de la toiture de l'église. Montant : 124 188.79 € HT

- travaux de rénovation de classes à l'école Matisse. Montant : 50 087.80 € HT

Article 2 : d'approuver le plan de financement de ces travaux.

Article 3 : de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour ces travaux d'aménagement avec ordre de priorité suivant :

- opération n°1 : travaux de rénovation de la toiture de l'église
- opération n°2 : travaux de rénovation de classes à l'école Matisse.

-

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170117-17012017_5-DE
Reçu le 19/01/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140
19/01/2017



A U C A M V I L L E